

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2009011

OBJET : Mise en place du Conseil Consultatif des Citoyens Etrangers

LE CONSEIL,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du Pacte de Relance pour la ville ;

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté politique de créer une instance permettant la participation des citoyens étrangers à la vie locale ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE la création du Conseil Consultatif des Citoyens Etrangers.

APPROUVE la charte de fonctionnement et le règlement intérieur.

Le Maire

Jacques SALVATOR